

Arrêt de pension alimentaire

Par nath, le 30/12/2010 à 14:25

Bonjour,

Mon ami verse une pension alimentaire à sa fille de 23 ans, étudiante et pour son fils qui a arrêté ses études et qui vit toujours chez sa mère, la pension est saisie directement sur son salaire. Son fils a actuellement 18 ans 1/2 et travaille depuis début décembre en interim jusque fin février minimum. Quand peut il arrêter de payer la pension alimentaire ? y-a-t-il un délai minimum durant lequel son fils doit travailler ? comment obliger son ex femme à lever la saisie sur salaire ? Merci. Cordialement,

Par mimi493, le 30/12/2010 à 15:11

Il doit faire une requête au JAF en suppression de pension.